

TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE (221.A0)



Alternance travail-études - Entreprises

***Les stages doivent être rémunérés, d'une durée de 8 à 14 semaines pendant l'été pour une moyenne de 28 heures par semaine.**

Compétences des stagiaires

Après une année d'études (stage 1)

- Lire des plans de petits bâtiments.
- Effectuer des dessins préliminaires et d'exécution pour de petits bâtiments à ossature de bois.
- Dessiner manuellement : croquis et dessins techniques.
- Dessiner à l'aide d'AutoCad : dessins en 2D, créer un environnement de travail, utilisation des couches, cotation du dessin, création de textes, préparation de mise en page, évaluation de l'échelle du dessin, gestion des largeurs de traits, création et modification de fichiers d'impression.
- Travailler avec les logiciels Word, Excel, PowerPoint, AutoCad.
- Calculer le RSI total d'un mur.
- Effectuer une recherche documentaire dans le domaine de la construction (matériaux, produits et services).
- Reproduire des détails de construction de petits bâtiments à ossature de bois.
- Effectuer des dessins de présentation en couleurs, à la main.
- Reconnaître et classer certains matériaux et produits de construction.
- Discuter d'un projet d'architecture (communication et écoute active).
- Participer au respect des mesures en santé et sécurité sur chantiers de construction.

Après deux années d'études (stage 2)

S'ajouteront aux compétences de la première année d'études :

- Lire des plans d'architecture, de structure (bois et acier).
- Effectuer des dessins préliminaires et d'exécution pour des bâtiments à ossature de bois et d'acier.
- S'exprimer graphiquement en croquis (détails techniques, isométriques, perspective).
- Dessiner en 2D à l'aide d'AutoCad.
- Effectuer des relevés, prendre des mesures et des photos.
- Travailler avec les logiciels Word, Excel, PowerPoint, AutoCad, Sketchup et Revit.
- Calculer et tracer des courbes thermiques et hygrométriques.
- Interpréter des situations simples du Code de construction.
- Développer un concept préliminaire pour résoudre des problèmes élémentaires sur le plan de l'organisation spatiale ou sur le plan technique.
- Concevoir des détails de construction de bâtiments à ossature de bois liés à l'enveloppe, d'escaliers et de cloisons.
- Reproduire des détails de construction de bâtiments en structure d'acier, liés à l'enveloppe.
- Effectuer des dessins de présentation et du montage photo, à l'aide du logiciel Sketchup.



TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE (221.A0)



Alternance travail-études – Étudiantes et étudiants

Conditions

ÉTÉ 2023 : 26 mai au 20 août

Durée de 8 à 14 semaines

Moyenne de 28 heures/semaine

Stage rémunéré

Avantages

Pour l'étudiante et l'étudiant :

Vivre une expérience de travail reliée au programme d'études.

Valider un choix de carrière.

Améliorer les perspectives d'embauche.

Pour l'employeur :

Recruter une main d'œuvre motivée.

Assurer la relève.

Bénéficier d'un crédit d'impôt.
(si admissible)

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au premier stage :

- Être inscrit à temps complet au Cégep de Rimouski à l'hiver 2023.
- Poursuivre les études au Cégep de Rimouski au trimestre d'automne 2023.

Au premier trimestre, avoir réussi :

221-11A-RK	Construction de bâtiment I
221-14A-RK	Fonction de travail du technologue en architecture
221-15A-RK	Projet d'architecture I
311-101-RK	Santé et sécurité générale sur les chantiers

Au second trimestre, être inscrit à :

221-21A-RK	Construction de bâtiment II
221-23A-RK	Dessin assisté par ordinateur I
221-29A-RK	Projet d'architecture II

Pour être admissible au deuxième stage :

- Un cours de formation générale en français ou en philosophie devra être réussi.

« L'alternance travail-études,
une formule gagnante ! »



Ton implication

- Participer activement à la recherche d'un milieu de stage.
- Respecter les exigences de l'entreprise qui t'accueillera et adopter des comportements appropriés à ton milieu de stage.
- Remettre un rapport de stage au Placement et stages ATE, une fois le stage terminé.